• Rénovation des tennis. • Désimperméabilisation et végétalisation de la cour de

l'école élémentaire. • Études préalables à la restauration de l'église Saint-Maurice.

• Rénovation du logement de l'annexe de la mairie.

• Enfouissement des réseaux et requalification de la rue Paupière.

 Réalisation d'encorbellements modes doux sur la passerelle Couzon/ Rochetaillée.

2026





• Réaménagement de l'Espace multisport Pierre Véron.

• Création du parking et de l'Aire de loisirs des Prés.



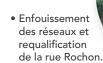


C033.2025





Des projets et des réalisations pour une bonne qualité de vie à Couzon-au-Mont-d'Or



• Réhabilitation thermique, électrique, acoustique et mise aux normes accessibilité de la Salle des Fêtes.

Équipement d'une classe mobile numérique en élémentaire.



l'école maternelle. • Relamping de Salle d'Animation Raphanel.

• Enfouissement des réseaux et requalification de la rue de la République.



 Études préalables à la création de la ZAC La Loupe/Albigny-Couzon.



• Études préalables au réaménagement de la Combe du château de la Guerrière.



• Restauration du mur de séparation des cimetières.

• Extension de la vidéoprotection.







LES RENDEZ-VOUS COUZONNAIS À VOS AGENDAS

- Samedi 17 mai à 11 h : Inauguration de l'extension de la crèche "O Bébé d'Or".
- Vendredi 13 juin à 17h : Inauguration de la cour de l'école végétalisée.
- Samedi 28 juin à 11 h : Inauguration des tennis rénovés.

Info et Tribunes

L'ÉGLISE SAINT MAURICE

Patrimoine couzonnais à préserver



La Mairie a donc engagé une mission d'étude préalable auprès du Cabinet RL et Associés de Didier Repellin. Le 1^{er} juin 2024, le chantier a été lancé avec la pose de la plaque Monument Historique sur l'église et en février 2025, le Cabinet Repellin et Associés a été attributaire du marché de maîtrise d'œuvre.

Le permis de construire devrait suivre rapidement.

Ànoter

La commune, en partenariat avec l'Association du Patrimoine de Couzon-au Mont-d'Or (APACO), créée pour valoriser l'église, recherche 5 M avec l'aide de la Fondation du Patrimoine pour financer les travaux de rénovation.



COMBE DE LA GUERRIÈRE

Bientôt un espace de détente nour tous

Dans le cadre de son engagement en faveur du cadre de vie et de la valorisation du patrimoine, la Municipalité travaille à la préservation et à l'aménagement du parc de la Guerrière dont elle est propriétaire. Un futur espace vert aménagé en lieu de détente et de promenade pour tous les Couzonnais. Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable avec une utilisation particulière portée à l'utilisation de matériaux naturels et au respect des équilibres écologiques.

Un projet conditionné à l'obtention des autorisations nécessaires et notamment celle de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) en raison du caractère sensible du site.

Une réunion publique présentera bientôt les plans du projet global et la diversité des aménagements : valorisation du patrimoine historique, plantations favorisant la biodiversité, zone de jeux pour enfants...

Tribunes

GROUPE MAJORITAIRE

Depuis le début du mandat, notre équipe gère les finances de la Commune avec rigueur, responsabilité et transparence. Chaque budget présenté au Conseil Municipal est le fruit d'un travail d'anticipation, sérieux et nourri de réflexions partagées en commissions municipales. Il est surprenant d'entendre certains élus de l'opposition réclamer aujourd'hui davantage de concertation et de clarté budgétaire, alors même que depuis 2020, début du mandat, ils refusent quasiment systématiquement d'approuver les budgets municipaux ! Comment peuton vouloir "co-construire" des orientations financières et une politique municipale tout en se tenant à l'écart du processus démocratique qu'est le vote du budget ? Ce double discours nuit à la qualité du débat public. Pour être sincère et constructive, la concertation suppose une volonté d'écoute mutuelle et de la cohérence dans les positions défendues. En ce qui nous concerne, l'équipe majoritaire, nous continuerons à travailler dans l'intérêt des Couzonnais avec le sérieux et la transparence exigés par les finances publiques.

Nous restons à l'écoute de tous et surtout de ceux qui souhaitent s'engager sincèrement dans cet effort collectif. Critiquer sans proposer, c'est refuser d'assumer les responsabilités que confère le mandat d'élu.

GROUPE MINORITAIRE

Nous avons voté près de 80% des délibérations municipales, mais nous regrettons le manque général de concertation dans toutes les actions du mandat, avec nous minorité, ou avec les habitants.

Certains ont eu l'occasion de pouvoir agir (CCAS, Culture), d'autres ont été ignorés (enfance,urbanisme, travaux). Nous réclamons aussi un débat sur le rapport de la cour régionale des comptes. couleurscouzon.fr

Michel Deprost, conseiller municipal non inscrit, indépendant, n'a pas fait parvenir son texte.





Finances communales

Optimisation et économies au programme

Impôts locaux, frais de personnel, désendettement, recherche de subventions, investissements, la Municipalité est sur tous les fronts pour optimiser les dépenses, réduire ses charges et celles des Couzonnais.

Depuis 2009, Couzon-au-Mont-d'Or n'a pas augmenté ses taux communaux d'imposition (inférieurs à ceux des communes de même strate) et depuis 2020, début du mandat, n'a pas emprunté. Les finances sont saines avec un fonds de roulement et une trésorerie en forte hausse.

Les élus majoritaires, aidés des services sont allés quérir des subventions auprès de la Métropole, de l'État et de la Région, permettant d'effectuer de nombreux investissements à moindre coût. La politique d'investissement est plus soutenue que la moyenne des communes comparables.

Les charges de gestion sont contenues avec une évolution maîtrisée des coûts de personnel.

La capacité de désendettement est passée de 10 ans en 2020 à 2 ans en 2024.

Des finances saines qui laissent des marges de manœuvre pour le prochain mandat !

ANNUITÉ DE LA DETTE AU 31/12/2023 4,75 %/AN

(INFERIEURE A LA MOYENNE DE LA STRATE A 8,61 %/AN)

CONTRE 8,22 %/AN AU 31/12/2020

ENCOURS DE LA DETTE

523 €/HABITANT (648 €/HABITANT MOYENNE DE LA STRATE)

EMPLOI DE L'INVESTISSEMENT

DÉPENSES
D'ÉQUIPEMENT
88,88 %



REMBOURS
DE L'EMPR
11,12

Source: fiche des communes 2023 – collectivites-locales.gouv.fr

Entretien avec Patrick Véron

Maire de Couzon-au-Mont-d'Or

Il y a cinq ans, vous m'avez confié pour la seconde fois consécutive, la responsabilité de Maire de Couzon-au-Mont-d'Or. Depuis, avec les membres fidèles de mon équipe, votre confiance et votre soutien nous avons réalisé nos engagements et préservé la qualité de vie et le développement harmonieux de notre village dans le respect de l'environnement et en renforçant les liens et la solidarité entre Couzonnais tout en garantissant la sécurité des biens et des personnes.

Se mettre au service de la population, défendre l'intérêt général, faire des choix pour investir et dynamiser la commune, l'école, la crèche, les commerces, le marché hebdomadaire et nos associations, tels ont été les défis relevés au quotidien par la majorité municipale.

Quatre millions d'euros ont été investis depuis cinq ans pour que Couzon-au-Mont-d'Or reste un village attractif, actif, bucolique et festif où il fait bon vivre.

En contenant nos charges de fonctionnement, en faisant la chasse au gaspillage et en sollicitant, dès que possible, des subventions auprès de la Métropole de Lyon, de la



Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'État, la Commune n'a pas augmenté ses taxes locales, ni eu recours à l'emprunt depuis le début du mandat et ce malgré les difficultés financières rencontrées par des collectivités comme la nôtre. La situation financière de la Commune est saine avec une trésorerie en forte hausse malgré des investissements soutenus et d'importantes baisses des dotations de l'État.

Je reste serein face à l'avenir car nous ne sommes que très peu endettés, ce qui laisse des marges de manœuvre appréciables pour relever les enjeux du prochain mandat et pour que Couzon-au-Mont-d'Or préserve sa qualité de vie et son rayonnement dans le Val de Saône.

Entretien du patrimoine communal

Combien ça coûte?



La Commune est riche en infrastructures et possède

- + 7 500 m² de bâtiments communaux :
- 1 salle des fêtes,
- 1 salle polyvalente,
- 1 mairie et 1 annexe,
- 1 école primaire, 1 restaurant scolaire et 1 bâtiment périscolaire,
- des vestiaires de foot,
- 1 club house de tennis,
- La Maison Servan (crèche, médiathèque),
- 1 logement et des garages,
- 1 église,
- des locaux techniques,
- des locaux associatifs.

Supérieur à celui des communes de taille similaire, ce patrimoine contribue à la vie quotidienne et au dynamisme du village. Chaque bâtiment et espace jouent un rôle essentiel dans le développement social, culturel et éducatif de la commune.

La maintenance et la valorisation de ces infrastructures représentent un investissement significatif qui inclut la rénovation et l'adaptation des bâtiments aux normes ainsi que des coûts annuels de fonctionnement importants (gaz, eau, électricité, ménages, petites réparations). Assurer la pérennité de ces équipements qui sont au cœur de notre vie communautaire est un enjeu primordial.



Le budget communal

Mode d'emploi

Le budget communal se prépare en commissions municipales durant l'année qui précède.



LEXIQUE BUDGÉTAIRE COMPRENDRE UN BUDGET COMMUNAL

BUDGET PRIMITIF

Voté par le Conseil Municipal, il prévoit et autorise les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'exercice à venir.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses nécessaires au fonctionnement des services : salaires des agents, entretien des bâtiments, règlement des charges, des assurances...

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Tout ce qui est réglé par la ville : emprunts bancaires, acquisitions de matériels, de bâtiments ou terrains, travaux de construction, de voirie, aménagements...

DOTATION DE L'ÉTAT

Enveloppe budgétaire versée à la ville en fonction de critères spécifiques.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Ressources régulières de la Commune finançant le fonctionnement des services : impôts locaux, dotations d'État, recettes des locations de salles et équipements municipaux, subventions...

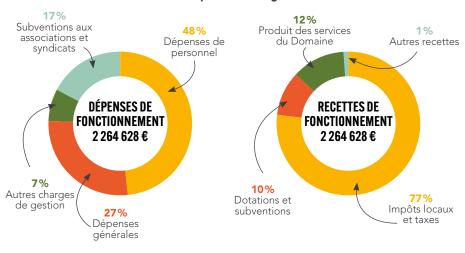
RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles permettant de financer les dépenses d'investissement : les diverses subventions, les prêts bancaires alloués à la ville... Les commissions élaborent et présentent des projets après une 1^{re} étude de faisabilité accompagnée d'une estimation financière et des éventuelles recettes associées. En septembre, les élus et les responsables de services transmettent au Service Finances, l'ensemble de leurs demandes de dépenses pour l'année suivante, tout en respectant les contraintes budgétaires annoncées.

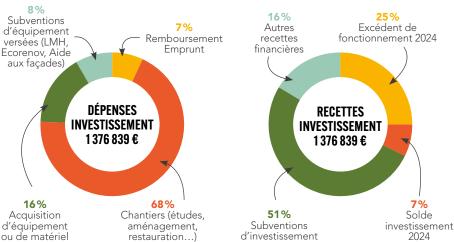
Une 1^{re} version du budget est alors établie. Les arbitrages nécessaires sont faits en concertation avec les demandeurs en tenant compte de l'ébauche du compte administratif de l'année en cours.

Les diverses recettes fiscales et dotations d'État étant connues, la version définitive du Budget Primitif est proposée en Commission Générale avant le vote en Conseil Municipal, qui doit intervenir avant le 15 avril de l'année concernée.

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget prévisionnel 2025 sont en diminution de 1,5 % par rapport à l'année précédente. Celle-ci est essentiellement imputable à une baisse des charges à caractère général notamment celles des dépenses d'énergie.



Les dépenses d'investissement du budget prévisionnel 2025 sont en hausse de 2,6 % par rapport à l'année dernière grâce aux multiples subventions perçues qui permettent de soutenir de nombreux chantiers et projets.





AUGMENTATION DES CHARGES DE PERSONNEL

pour répondre aux besoins de service

Offrir un bon niveau de services et répondre aux besoins de tous, telle est la volonté de la Commune qui en 2021 a embauché une 4° ATSEM et un agent postal et ouvert un poste de Police Municipale en 2022. En 2025, c'est l'embauche d'un agent technique supplémentaire qui est programmée pour compléter l'équipe d'entretien des bâtiments.

Si les charges de personnel représentent près de 50 % du budget, il faut comprendre que c'est une part importante mais indispensable à la qualité de vie de tous. Plus de 15 métiers sont exercés par les agents municipaux : enfance - espaces verts - culture - technique - administratif - sécurité...

Tous contribuent au bien vivre à Couzon-au-Mont-d'Or.



VIDÉOPROTECTION Ne signifie pas vidéoverbalisation

Les caméras installées dans des lieux publics ou ouverts au public sont un dispositif de vidéoprotection pour prévenir et lutter contre la délinquance et assurer la sécurité de tous. Ce système n'est en aucun cas un dispositif de vidéoverbalisation pour constater et verbaliser à distance certaines infractions au code de la route.

Pas de vidéoverbalisation à Couzon-au-Mont-d'Or!

Bon à savoir

L'État est responsable de la constatation des infractions et des amendes de circulation qu'il perçoit et qui rentrent dans ses caisses et non dans celles de la Commune.



MAIRIE ANNEXE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE

Un même lieu pour un service optimisé

Pour faire face au désengagement de la Poste à Couzon-au-Montd'Or, à la baisse des effectifs et à la réduction des horaires d'ouverture de cette institution nationale, dès 2019, les élus majoritaires ont décidé la création d'une Agence Postale Communale pour conserver un service de proximité. La Mairie a alors travaillé sur l'objectif ambitieux d'offrir aux habitants un lieu central dans le village, regroupant la Poste, l'Accueil de la mairie, le Centre Communal d'Action Social (CCAS) et la Police Municipale.

Afin de garantir une disponibilité maximale, ce site est ouvert 6j/7 de 9 h à 12 h (de 10h à 12 h le samedi).



Subventions

La Commune sollicite ses partenaires

En collaboration avec les services municipaux, en amont de chaque projet, le plan de financement est étudié et les élus vont chercher des subventions auprès des organismes financeurs : État, Région, Métropole, Agence de l'Eau, CAF, Fondation du Patrimoine...

2024/2025

12 DOSSIERS DÉPOSÉS 100 % de réponses positives



SUBVENTIONS DEPUIS 2020

2 382 188 €

(ENV. 50 % DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT) En provenance de :

>ÉTAT:1 268 234,20 €

> RÉGION AURA: 556 228,52 €

> MÉTROPOLE DE LYON: 349 684,70 €

> CAF:196 296 €

>AGENCE DE L'EAU: 11736€

EXEMPLES:

TERRAIN SYNTHÉTIQUE 513 780 €

- ÉTAT:165 038 €
- RÉGION AURA: 235770 €





SALLE DES FÊTES

1349 600 €

•ÉTAT: 940 787,20 €

• RÉGION AURA: 100 000 €

VIDÉOPROTECTION
112 447,40 €



• RÉGION AURA: 48 427 €

